



Comptes de taxes municipales 2021

Les comptes de taxes de la Municipalité de Yamaska seront expédiés par la poste vers le 20 février 2021. Si vos taxes sont supérieures à 300 \$, vous pouvez les acquitter en 4 versements.

Les dates d'échéances sont les suivantes:

1er versement: **24 mars 2021**

3e versement: **4 août 2021**

2e versement: **26 mai 2021**

4e versement : **7 octobre 2021**

Aînés actifs en mode virtuel sera offert via la [page Facebook de la MRC de Pierre-De Saurel](#) pour une période de 16 semaines, soit du 26 janvier au 13 mai. Pour ceux n'ayant pas de compte Facebook, il est possible de suivre les cours en différé sur le [site de la MRC](#). Les séances se dérouleront selon l'horaire suivant :



Mardi, 9 h avec Céline Gariépy
Jeudi, 9 h avec Myriam Chevigny

Les vidéos resteront aussi dans la [vidéothèque](#) de la page, elles pourront donc être réécoutées selon les besoins de chacun.



Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt	450 789-2897
mairesse@yamaska.ca	450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1)	450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com	

Yvan Robidoux (Poste # 2)	450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com	

Richard Thérout (Poste #3)	450 789-0129
richard.theroux@bell.net	

Léo-Paul Desmarais (Poste #4)	450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com	

Martin Joyal (Poste #5)	450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com	

Alain Crevier (Poste # 6)	450 789-3427
acreviercpa@gmail.com	

Direction générale :

Joscelyne Charbonneau	450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca	

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
17 février 2021

Prochaine parution :
1^{er} mars 2021

Mat de la Mairesse

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce début d'année, la période est encore favorable pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, surtout pleine de santé et de projets pour vous et les vôtres... Durant le temps des Fêtes, j'ai été invitée à livrer un message lors de la messe du Jour de l'An. J'aimerais le partager avec vous...



«Permettez-moi, de vous adresser quelques mots en ce premier de l'an 2021... Tout d'abord, je veux remercier M. le Curé de m'en laisser l'opportunité! C'est dans un contexte difficile que nous débutons, tous ensemble, cette nouvelle année. Mais nous devons rester optimistes tout en demeurant prudents, réalistes et faire preuve de solidarité avec des comportements individuels responsables...»

Des exemples de solidarité et de générosité, la population de Yamaska en a fournis plusieurs au cours de la dernière année... Que ce soit lors de la Guignolée ou lors de l'appel à tous pour amasser les sommes nécessaires pour payer le chauffage de l'église, vous avez répondu généreusement. Durant la prochaine année, nous aurons, encore, à nous unir pour sauver notre église en lui trouvant d'autres vocations et ce, tout en maintenant les services qui y sont offerts habituellement. Un comité est en formation avec une proposition intéressante pour la sauvegarde de notre église. Il faut être innovateur pour réussir un projet de cet envergure.

Heureusement, nous avons des nouveaux arrivants et des nouvelles familles qui se sentent impliqués lorsqu'ils s'installent chez-nous. J'ai en tête, pour exemple, un certain M. Parenteau, revenu à Yamaska, d'où sa famille est originaire, qui s'est investi autant dans le recensement des monuments au cimetière, dans la restauration des statuettes de la crèche de Noël et à plusieurs autres niveaux. Par les yeux de ces nouveaux arrivants, nous redécouvrons des aspects de notre municipalité que nous avions oubliés.

Je voudrais, aussi, remercier chaleureusement M. le Curé qui s'est, aussi, beaucoup investi émotionnellement dans cette saga durant les derniers mois. Ce n'est jamais facile de vouloir faire plaisir à tous. Vous avez agi en bon père de famille en essayant d'être juste envers tous les membres de la famille des trois paroisses. Je comprends, aisément, le déchirement qui vous a habité durant cette période.

Il ne faut, surtout pas, oublier M. Raymond Saucier, Mme Annie Deslandes et M. Jasmin Bibeau qui se sont dévoués pour maintenir la flamme allumée en animant nos dimanches midi par les envolées de cloches depuis quelques mois. Merci grandement à eux et à tous ceux et celles qui ont été assidus à assister à ces manifestations!

Un dernier Merci à tous les bénévoles, aux membres de la chorale, à Mme Colombe, qui, j'en suis certaine, ont bien hâte de pouvoir se réunir, à nouveau, dans ce bel espace, en grand nombre, pour y faire résonner leurs voix lors des célébrations.

En 2021, cultivons l'espoir, l'entraide et l'amitié et ayons une pensée pour nos personnes seules qui ont passé une année 2020 bien difficile, souvent confinées, durant plusieurs mois. Les avancées technologiques et pharmaceutiques avec l'arrivée des vaccins anti-COVID laissent entrevoir une année 2021 plus douce. Ce que je souhaite à tous, au nom des membres du conseil municipal, en mon nom et au nom de mon cher mari Michel.»

En ce début de février, je vous souhaite mes meilleurs vœux, ceux du cœur... espoir, réconfort et sérénité!

Diane De Tonnancourt
Mairesse de Yamaska

PARC ÉOLIEN Pierre-De Saurel

En décembre 2020, la municipalité a reçu un 1^{er} versement des compensations pour l'année 2020 au montant de 78 656 \$ soit une première tranche de 75 % de la valeur estimée de la compensation. Le 25 % sera versé au plus tard 30 jours après le dépôt des états financiers de la corporation du Parc éolien.



BUDGET 2021

Lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2020-12-280, les prévisions budgétaires pour l'année 2021 comme suit :

Revenus

Taxes générales	2 039 121 \$
Paiements tenant lieu de taxes	14 000 \$
Immeubles et établissements gouv.	46 435 \$
Transfert de droit	35 225 \$
Sécurité publique	111 970 \$
Transport	134 350 \$
Subvention FRR	30 890 \$
Services rendus administration gén.	13 100 \$
Services rendus réseau routier	3 000 \$
Services rendus hygiène du milieu	23 855 \$
Loisirs et culture	35 200 \$
Transport-vignettes de stationnement	15 000 \$
Imposition de droits	80 000 \$
Amendes et pénalités	6 000 \$
Intérêts	17 000 \$
Autres revenus éoliennes	75 000 \$
Total des revenus	2 680 146 \$

Charges

Administration générale	524 521 \$
Sécurité publique	310 225 \$
Transport	477 415 \$
Hygiène du milieu	491 050 \$
Santé et bien-être	7 000 \$
Aménagement urbanisme et développement	77 690 \$
Loisirs et culture	169 784 \$
Intérêts sur dette à long terme	68 811 \$
Frais de financement	6 750 \$
Remboursement de la dette	202 400 \$
Dépenses d'investissement	344 500 \$
Total charges :	2 680 146 \$

Vous pouvez consulter le budget 2021 détaillé sur le site Internet de la Municipalité: yamaska.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer au bureau municipal au 450 789-2489

TAXE FONCIÈRE AGRICOLE

Un nouveau rôle triennal est en vigueur pour les années 2021-2022-2023. Suite à plusieurs calculs et simulations pour la taxation 2021 et en tenant compte du remboursement du crédit MAPAQ, un taux de taxation agricole a été créé pour alléger le fardeau fiscal du secteur agricole et du secteur résidentiel.

Le taux foncier général a baissé afin de respecter les normes gouvernementales relatives aux écarts permis entre le taux foncier général et le taux agricole.

TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION
RÈGLEMENT NUMÉRO RY-2021-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021

Taxes foncières (à l'ensemble sur la valeur foncière)

Taxe foncière générale

0.4000 par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière agricole

0.3000 par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière voirie

0,1000 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière sûreté du Québec

0,0611 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière pour la dette aqueduc-égouts 10 % à l'ensemble :

Total de : 0,0274 \$ soit :

Taxe foncière dette aqueduc-égouts 10 % à l'ensemble Règlement **RY-99-2017**

0,0013 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière dette aqueduc-égouts 10 % à l'ensemble Règlement **RY-09-2004**

0,0043 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière dette réfection grand-chenal : Règlement **RY-60-2013**

0,0218 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière : entretien aqueduc et égouts : 10 % à l'ensemble :

Total de : 0,0095 \$ soit :

Taxe foncière entretien aqueduc : **0,0053** \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière entretien égouts : **0,0042** \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe de secteur - dette aqueduc 90 % au secteur - Règlement RY-09-2004 : 33.9292 \$ par unité d'évaluation

Taxe de secteur - dette égouts 90 % au secteur - Règlement RY-09-2004 : 143.0148 \$ par unité d'évaluation.

Taxe de secteur - dette aqueduc 90 % au secteur - Règlement RY-99-2017 :10.0971 \$ par unité d'évaluation

Taxe de secteur - dette égouts 90 % au secteur - Règlement RY-99-2017 :42.5595 \$ par unité d'évaluation

Compensation pour le service d'aqueduc

par unité desservie

Compensation pour la consommation d'eau

Chaque mètre cube d'eau consommé sera au coût de 0,72 \$ et chaque 1000 gallons sera au coût 3,28 \$.

L'eau au compteur consommée en 2020 sera facturée sur le compte de taxes 2021.

Compensation pour le service d'égouts

201.5511 \$ par unité desservie

Compensations pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables

125,10 \$ par unité d'occupation permanente

62,55 \$ par unité d'occupation saisonnière

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2021-2022-2023

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2021

Réfection des rues Salvas, Saint-Michel, Lauzière, Guillemette, Léveillée	
Aqueduc—égouts	2 450 000 \$
Réfection et travaux divers sur Marie-Victorin ouest	
Aqueduc :	688 987 \$
Construction d'un pavillon communautaire adjacent à la mairie	575 000 \$
TOTAL 2021 :	3 713 987 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2022

Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur Marie-Victorin et Mgr-Parenteau (TECQ)	
(vieilles conduite en fonte):	832 185 \$
Agrandissement de l'école intégrée d'Yamaska	
(Implication de la municipalité à la construction du gymnase):	748 705 \$
TOTAL 2022 :	1 580 890 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2023

Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts:	150 000 \$
Réfection des routes:	150 000 \$
TOTAL 2023 :	300 000 \$

GRAND TOTAL :	5 594 877 \$
----------------------	---------------------

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

19 janvier 2021	13 juillet 2021
9 février 2021	17 août 2021
9 mars 2021	14 septembre 2021
13 avril 2021	5 octobre 2021
11 mai 2021	23 novembre 2021
8 juin 2021	14 décembre 2021



**Élection municipale le 7 novembre 2021*

*L'article 314.2 LERM prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (ici, à partir du **8 octobre 2021¹, 16 h 30**), le conseil d'une **municipalité locale** ne peut siéger (séance ordinaire ou extraordinaire), sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Dans une telle situation, les délibérations ne peuvent porter que sur ce cas*

OFFRE D'EMPLOI
TECHNICIEN (NE) EN COMPTABILITÉ



RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur général, la personne salariée titulaire de ce poste effectue diverses tâches reliées à l'application et au contrôle des normes et des procédures administratives associées à la comptabilité municipale, à la taxation, à la perception, aux comptes fournisseurs et aux comptes payables.

DESCRIPTION DE TÂCHES

- ✦ Effectuer l'ensemble des tâches reliées à la taxation municipale;
- ✦ Procéder à la mise à jour du rôle d'évaluation et assurer le suivi des dossiers auprès de l'évaluateur;
- ✦ Procéder à la vérification, la préparation et la facturation des droits de mutation;
- ✦ Concilier mensuellement les registres des comptes à recevoir, des salaires, des comptes à payer et le grand livre;
- ✦ Le titulaire peut aussi être appelé à effectuer l'ensemble des tâches reliées aux comptes payables et à la paie;
- ✦ Réaliser la conciliation bancaire mensuelle des différents comptes;
- ✦ Collaborer activement au processus de vérification externe annuel ;
- ✦ Effectuer les différentes opérations relatives aux calculs et paiements des remises mensuelles;
- ✦ Produire et vérifier les réclamations de TPS et de TVQ;
- ✦ Effectuer les différentes tâches reliées à la fin d'année;
- ✦ Répondre aux demandes d'information reliées à l'ensemble de la perception et aux états de compte des contribuables;
- ✦ Participer à la préparation du budget annuel;
- ✦ Préparer certaines analyses comptables de fin d'exercice;

Toutes autres tâches connexes au cycle comptable municipal.

COMPÉTENCES

Diplôme d'études collégiales (DEC) en comptabilité ou équivalence assortie d'une expérience appropriée en comptabilité ;

CONNAISSANCE

- ✦ Maîtrise des applications Windows et Office, particulièrement Excel, des logiciels de PG MegaGest de PG Solutions;
- ✦ Maîtrise du français écrit;

Connaissance des outils d'AccèsCité Territoire.

ATOUTS

- ✦ Posséder une expérience en comptabilité municipale;
- ✦ Connaissance de la réglementation et des lois régissant son champ de responsabilité;

Connaissance du manuel de présentation de l'information financière municipale.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Poste permanent à temps partiel (2 à 3 jours / semaine) à discuter.
- ✦ Salaire compétitif selon l'expérience.

Entrée en fonction : dès que possible.

POUR POSTULER

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :
Madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale, **AU PLUS TARD LE 3 février 2021.**

Au bureau municipal, 100, rue Guibault, Yamaska (Québec), J0G 1X0

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h ou par courriel à info@yamaska.ca

*Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.
Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Yamaska présentera exceptionnellement la séance ordinaire du Conseil municipal du mardi 9 février 2021 prévue à 20 h à **huis clos**. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

L'ordre du jour est toujours publié dans l'onglet «Ma municipalité» puis «séance du Conseil» sur le site yamaska.ca quelques jours avant chacune des séances.

Participation citoyenne

Période de questions pour la séance du Conseil du 9 février 2021

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions via le coupon ci-dessous que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : info@yamaska.ca au plus tard le 9 février 2021 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.

✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Question : *(vous avez droit à une seule sous-question pour le même sujet)*

NOUVEAU RÔLE TRIENNAL : 2021-2022-2023

Tel que l'ordonne la *Loi sur la fiscalité municipale*, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été confectionné pour les années 2021-2022-2023. Il est à noter que les évaluations n'avaient pas été modifiées **depuis six ans**, sauf dans les cas de rénovation.

Les transactions de janvier 2017 à décembre 2019 ont servi de base pour établir les nouvelles valeurs inscrites. Les valeurs ont varié parfois à la hausse, d'autres fois à la baisse selon les tendances du marché de chacun des secteurs de la municipalité.

Variation des valeurs

Lorsque vous recevrez votre compte de taxes, vous remarquerez qu'il existe une variation entre la valeur antérieure de votre propriété et celle inscrite au nouveau rôle d'évaluation 2021-2022-2023.

L'ancienne évaluation indiquait la valeur de votre propriété au 1^{er} juillet 2013 alors que la nouvelle indique sa valeur au 1^{er} juillet 2019. Six ans se sont écoulés entre ces deux valeurs, six ans où le marché immobilier a connu des fluctuations. Les valeurs inscrites au nouveau rôle d'évaluation 2021-2022-2023 en sont le reflet.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur marchande au 1^{er} juillet 2019 qui est la date de référence du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2024.



**MUNICIPALITÉ DE YAMASKA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUÉBEC**



AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis est, par la présente, donné par la soussignée

Que lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO RY-2021-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT RY-2020-01-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Yamaska, ce 21^e jour du mois de janvier 2021.

Joscelyne Charbonneau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Faits saillants des séances ordinaires du Conseil municipal

Décembre 2020

Dérogação mineure : DM-2020-15 : 17, rang Bord-De-L'eau Est ;
Dérogação mineure : DM-2020-16 : 132, rue Mgr-Parenteau ;
Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska : adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 ;
Construction du Pavillon communautaire (RÉCIM) : mandat à l'architecte ;
Construction du Pavillon communautaire (RÉCIM) : mandat à l'arpenteur ;
Construction du Pavillon communautaire : dépôt de la demande 20 % : TECQ 2019-2023 ;
Élections municipales 2021 : acompte pour les services de la compagnie Innovision ;
Sûreté du Québec : identification des priorités d'actions 2021-2022 ;
Achat des fleurs et de corbeilles 2021 ;
Montant réservé pour le projet de l'agrandissement de l'école intégrée d'Yamaska, pavillon Notre-Dame ;
Achat de cadeaux de Noël pour les enfants de 5 ans et moins et cartes cadeaux pour nouveau-nés ;
Servitude de passage : au 28, rue Plante ;
Entente de location : demande de Cooptel ;
Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
Reddition de compte MTQ pour l'amélioration de la Voirie locale ;
Déneigement du stationnement face au 137, rue Principale ;
Renouvellement de conduites d'aqueduc des rues Salvas, Saint-Michel, Lauzière, Guillemette, Léveillé et tronçons secteur de la route Marie-Victorin Ouest : demande d'aide financière au programme fonds d'infrastructures municipales d'eau (FIMEAU) ;
Demande d'appel d'offres pour le Remplacement de l'aqueduc sur la route Marie-Victorin Ouest dans le cadre du Programme pour l'Infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

Janvier 2021

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro RY-2021-02 modifiant le règlement numéro RY-93-2016 : Règlement concernant l'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau potable ayant pour objet de mettre à jour et uniformiser les normes à respecter lors d'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau potable ;
Adoption du Règlement RY-2021-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2021 ;
Adhésion 2021 : corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEC) pour l'inspecteur en Urbanisme ;
Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel (OMH) : ajustements budgétaires 2018-2019 ;
Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel (OMH) : quote-part 2021 ;
Autorisation de paiement PG Solution pour l'année 2021 (Logiciels de gestion municipale) ;
Embauche de Mme Minorach Asselin : au poste de journalière à temps partiel sur appel ;
Offre d'emploi pour le poste technicien (ne) en comptabilité ;
Poste de l'Église : remplacement du compresseur à air ;
Poste de l'Église : remplacement d'un variateur ;
Œuvre de M. Michel Jacques (résolution 2018-02-047) autorisation de paiement ;
L'accès au bureau municipal aux citoyens [en situation de confinement dû à la COVID-19](#) ;

Organismes

Loisirs

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault



Selon les règles sanitaires du gouvernement,
jusqu'au 8 février : de 10h00 à 19h30

Horaires réguliers: tous les jours de 10h00 à 22h00
(Dès la fin du couvre feu)

** Des changements à l'horaire sont possibles, suivez la page Facebook de la municipalité pour connaître les modifications.

Bilan de la Guignolée réinventée 2020

Cette année, en raison des conditions particulières de la pandémie et afin de protéger toute la population, des dons en argent et par chèque ont été amassés pour la Guignolée 2020. Des tirelignes ont également été déposées dans les commerces de Yamaska et une GUIGNOLÉE DE RUE a eu lieu le samedi 5 décembre 2020 entre 11H ET 14H. Ce qui a permis de recueillir la somme de 6 845\$ cette année!

Le montant a été distribué entre 46 personnes (familles et personnes seules) sous forme de certificats cadeaux du Marché Richelieu. Merci au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu de Sorel-Tracy pour leur coopération! Également un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis d'amasser cette somme.

COMPTABILITÉ LOUISE COUSIN



21 rue Cardin, Yamaska, QC
J0G 1W0
514-466-7100
LouiseCousin5@outlook.com

- Tenue de livres et états financiers
- Rapports : Taxes, impôts, CNEST
- Services de secrétariat



Bibliothèque

RETOUR DES LIVRES EMPRUNTÉS AVANT LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ENGENDRÉE PAR LA PANDÉMIE DE LA CODID-19

Dans un souci de récupérer tous les livres empruntés avant la fermeture de la bibliothèque, nous invitons tous les usagers qui ont en leur possession des livres de la bibliothèque de les rapporter au bureau municipal.

Nous vous demandons de bien vouloir placer vos livres dans un sac et de l'identifier soit par le nom de l'utilisateur ou le numéro de membre pour en faciliter la saisie au système informatique de la bibliothèque.

Bien hâte de vous offrir à nouveau ce service dès que possible.

Nous vous remercions de votre collaboration!



Le silence des cloches paroissiales

Suite à un échange avec les responsables du diocèse de Nicolet, on a précisé qu'on ne pouvait pas poursuivre cette activité de l'envolée des cloches chaque dimanche midi, suite aux directives de la santé publique ; cette activité n'est pas permise pour la période de confinement stricte, car elle provoque des rassemblements qui ne sont pas autorisés, même si ce rassemblement se fait en auto. Attendons les nouvelles directives pour reprendre les envolées de cloches.

Campagne de souscription pour le chauffage de l'église

Nous avons dépassé amplement l'objectif visé de 21 500\$ en date du 13 janvier, le total des montants recueillis est 24 705 \$, un grand merci à toutes les personnes qui ont répondu si généreusement à la souscription du chauffage de l'église pour l'hiver 2020-2021 et à toutes les personnes qui ont travaillé pour le succès de cette campagne. Nous gardons toujours le projet d'une assemblée de paroissiens et paroissiennes pour échanger sur la situation financière de la paroisse et les moyens pour assurer la gestion de la paroisse. Encore une fois, merci !



Reçus d'impôt 2020

Il est possible que quelques erreurs se soient produites pour l'émission de reçus d'impôt 2020, en avertir le secrétariat de la paroisse au 450 789-2115 pour procéder aux corrections nécessaires. La date limite pour émettre des reçus 2020 est le 27 février 2021.

Célébrations religieuses en temps de pandémie

Un décret gouvernemental a permis l'ouverture des églises pour le culte. Seulement DIX (10) personnes pourront assister à la messe du dimanche à 9h30. Une réservation est obligatoire en appelant au presbytère au 450 789-2115. Il est important de toujours respecter les règles sanitaires : lavage des mains à l'entrée, distanciation de 2 mètres entre les personnes et suivre les flèches placées sur le plancher de l'église.



Activités pastorales

Étant donné les restrictions sévères et exigences de procédure, il est préférable d'attendre que la situation revienne quelque peu à la normale pour reprendre les activités pastorales, en particulier les préparations aux célébrations de première communion, de confirmation. En attendant, on garde le moral ; ça s'applique aussi pour le curé.

Pour les offrandes de messe

Le secrétariat de la paroisse va communiquer avec les personnes qui ont réservé une date ou l'autre pour une messe dès que nous serons autorisés à ouvrir notre église pour des célébrations religieuses.

Lionel Émard, ptre-curé

Bon anniversaire à nos aînés :

M. Elphège Bergeron

16 février 1929 (92 ans)

**CAMPAGNE DE
SÉCURITÉ EN
TRANSPORT SCOLAIRE**
1 AU 12 FÉVRIER 2021
mastuvu.info

FÉDÉRATION
DES TRANSPORTEURS
PAR AUTOBUS

Félicitations aux gagnants du concours « Yamaska en lumière »



Les membres du jury ont déterminé les gagnants du concours «Yamaska en lumière» en fonction des critères d'originalité, de créativité, visibilité autant de jour que de soir, de l'ampleur du travail et des décorations faites-main. Le choix n'a pas été facile à faire...

Merci pour la grande participation! Cela a apporté beaucoup de lumière dans notre environnement et dans nos cœurs en cette période trouble.

Un grand merci aux membres du jury, soient Mmes Suzy Vézina, Nancy Annie Léveillée et Diane De Tonnancourt!

1er prix: 292, rang du Grand-Chenal

Certificat-cadeau de 100\$ du Marché Richelieu



2e prix: 75, rue Guilbault

Certificat-cadeau de 50 \$ de la Quincaillerie Yamaska



3e et 4e prix—Ex aequo

87, rue Principale

Certificat-cadeau de 25\$ du Marché Sélection



3e et 4e prix—Ex aequo

19, rang du Petit-Chenal

Certificat-cadeau de 25\$ du Ultramar



Solidaires dans le renouveau

Voici le nom des gagnants du tirage des billets à 20\$

- * 10 000\$ Michelle Gourgues, billet 5651, Région Hautes-Rivières;
- * 1 000\$ Jocelyne Bernier, billet 270, Granby;
- * 500\$ Tom Wood, billet 3939, Piopolis;
- * 500\$ Colette Garneau, billet 2631, St-Prime;
- * 500\$ Sylvie Morin, Denise Cantin, Rollande Aubry, billet 3234, St-Valère;
- * 500\$ France Corbin, billet 5405, Ancienne-Lorette;
- * Crédit Voyage de 1000\$, Rita Marchand, billet 2401, La Baie;
- * Crédit Voyage de 1 000\$, Richard Clavel, billet 5639, Ferme-Neuve.



Gisèle Langevin s'est méritée 250\$ pour la meilleure vendeuse de billets de toutes les régions!

Rollande Fleurant a reçu 100\$ en prix fidélité pour renouvellement de cotisation 2020-2021.

Les gagnantes pour les vendeuses de 30 billets et plus se méritent 50\$ et sont Madeleine Tremblay, Hélène Bergeron, Gisèle Tremblay et Diane Bibeau.

Vous pouvez remarquer que le nom de Diane Bibeau apparaît à titre de vendeuse de plus de 30 billets et se mérite 50\$. Je vous informe qu'un chèque au montant de 50\$ m'a été adressé et encaissé au compte de l'Afeas Yamaska.

Notre Afeas avait 50 billets à vendre et aucune de nos membres n'a vendu 30 billets. À cet effet, on nous recommande d'inscrire, sur chaque billet vendu, le nom de la présidente et si pigé, l'argent va à l'Afeas.



SAINT-VALENTIN ET AUTRES ACTIVITÉS

Nous vivons des moments hors de notre contrôle. Dès que la pandémie sera derrière nous, nous prévoyons un bien beau et merveilleux rassemblement.

En attendant, gardons espoir et soyons reconnaissants envers les scientifiques pour le travail incommensurable de toutes les recherches et la découverte du vaccin. Saluons généreusement tout le personnel de la santé!

PORTRAIT DE FEMME : JEANNE MANCE

Infirmière célibataire, femme de tête et d'action, dès 1642 Jeanne Mance travaille aux côtés de Maisonneuve qui a beaucoup d'emprise sur elle. Jeanne Mance, femme de caractère, ne s'en laisse pas imposer. Ils s'entendent pour collaborer! Tandis que Maisonneuve est mandaté pour la guerre et à recruter les premiers colons, Jeanne Mance travaille sans cesse à chercher du financement. Elle reçoit l'appui d'une bienfaitrice, qui souhaite à l'époque, conserver l'anonymat. Avec peu de ressources et dans des conditions extrêmement difficiles, elle trime fort pour fonder en 1645, l'Hôtel-Dieu de Montréal, le premier hôpital en Amérique du Nord. Elle en est l'intendante, la trésorière et la gestionnaire qu'elle dirige jusqu'à la fin de sa vie. Elle décède le 18 juin 1673 à l'âge de 67 ans.



L'apport de Jeanne Mance à la création de Montréal a longtemps été sous-estimé parce qu'elle était une FEMME. Ce n'est que le 17 mai 2012, après que la ville de Montréal ait entrepris des démarches pour déterminer la teneur de sa contribution, que **Jeanne Mance est proclamée fondatrice de Montréal, au même titre que Maisonneuve.**

Bravo Jeanne-Mance, vous avez vécu un grand combat, considérons que vous êtes un très bel exemple de femme !

Diane Bibeau
Présidente

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Courriel: jbibeau@bellnet.ca

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

MARCHÉ RICHELIEU BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Bœuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101

Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1

450 742-3781

jean-bernard.emond.ri@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com



LouisPlamondonBQ



ÉCOCENTRE



CHANGEMENT D'HORAIRE

Du 3 décembre au 27 mars inclusivement, l'écocentre sera ouvert du jeudi au samedi, de 9 h à 16 h.

Les matières acceptées à l'écocentre sont les matériaux de construction, les gros objets **non réutilisables**, les appareils électroniques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les pneus, etc.

En cas de doute, consultez l'outil de tri disponible sur www.missionreduction.com et sur l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel** + (Google Play, App Store, Windows Store).



Février 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3  	4	5	6
7	8	9 Conseil municipal (à 20h à la salle Léo-Thérout à huis clos)	10  	11	12	13
14 	15	16	17 	18	19	20
21 	22	23	24 	25	26	27
28	APPEL À LA PRUDENCE SUR LA RIVIÈRE YAMASKA—SOYEZ VIGILANTS! Plusieurs incidents sont survenus sur la rivière Yamaska depuis les dernières semaines, il semble bien que l'épaisseur de la glace ne soit pas uniforme, partout. Soyez très prudents lorsque vous aventurez sur la rivière avec des véhicules. La chute de neige récente a fourni un manteau isolant à la glace qui l'empêche d'épaissir malgré le froid intense des dernières nuits...					



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
 activités de la région.

450 746 7000


Desjardins
 Coopérer pour créer l'avenir